

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES
=====

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté

Le 20.09.2024

Convocation faite

Le 06.09.2024

Délibération
N°2024-09-145

Décision Modificative n°1
sur le Budget DSP
Terralitude

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi douze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, Mme Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, Mme Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Mme Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mme Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, Mme Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMANT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Fabien PRIGNON (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Mme Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), MM. André ESCOBAR (pouvoir donné à Mme Magali CAPLET), Robert ITUCCI (pouvoir donné à Mme Frédérique CHABOT), Mmes Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHUEX (pouvoir donné à Mme Isabelle FABRE), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Eric VISCARDY (pouvoir donné à M. Bernard DEFORGE), Mme Brigitte DUMON (pouvoir donné à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir donné à M. Gérald GIULIANI), Mmes Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, Mme Sandrine GUMEZ BOURGEOIS (pouvoir donné à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Mathieu SONNET en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2024-04-070 du 18 avril 2024, approuvant le Budget Primitif Annexe 2024 de la Délégation de Service Public pour Terraltitude,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits entre les sections et les comptes, en fonction des dépenses réalisées,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la Décision Modificative n°1 sur le Budget Primitif Annexe 2024 de la Délégation de Service Public pour Terraltitude, présentée comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1
Chapitre 011 : Charge à caractère général					
c/6156 : Maintenance	70 000	-70 000,00			
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante					
c/65743 : Fermiers et concessionnaires	205 000,00	70 000,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

